

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60004

**Encre aqueuse - Noir**

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur du produit**

**Nom du produit** Encre aqueuse pour Xerox Rialto 900, Xerox Brenva HD Production Inkjet Press (Print Module)  
**Référence** 008R13197, 071E02060  
 IMPIKA A0007311  
**Couleur** Noir

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Imprimante à jet d'encre

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Xerox France  
 33 rue des Vanesses CS  
 30026 Villepinte  
 95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

**Pour plus d'informations, contacter**

**Personne à contacter** Quality, Sécurité & Environment  
 Director  
**Téléphone** +33 01 55 85 67 81  
**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safety sheets.business.xerox.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Symbole(s)** Aucune mesure requise

FDS n° : F-60004

## Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

**Conseils de prudence**

Aucune mesure requise  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

### 2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII  
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérine	20-40	56-81-5	200-289-5	--	--	--
Noir de carbone	5-10	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
2-pyrrolidone	5-10	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.05	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

FDS n° : F-60004

## Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Toxicité aiguë

<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux, Peut provoquer une légère irritation
<b>Peau</b>	Éviter le contact avec la peau, En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion

#### Effets chroniques

<b>Toxicité chronique</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
<b>Symptômes principaux</b>	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation oculaire Irritation cutanée Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes
-------------------------	-----------------------

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible

<b>Produits de combustion dangereux</b>	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants
---	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

### Autres informations

<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
-----------------------	---------------

FDS n° : F-60004

## Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

Point d'éclair

Ininflammable

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8  
Voir Section 13 pour plus d'informations

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

FDS n° : F-60004

## Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:; Lunettes de protection
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
---	---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Léger/légère
État physique	Liquide	Couleur	Noir
pH	8 - 10		
<b>Point d'éclair</b>	Ininflammable		
<b>Point de fusion / congélation</b>	Indéterminé(e)(s)		
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	>100 °C /	>212 °F	
<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet		
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible		
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable		
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Aucune information disponible		
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible		
<b>Densité</b>	Aucune information disponible		
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible		
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé(e)(s)		
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible		
<b>Propriétés explosives</b>	Sans objet		
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet		
<b>Particle characteristics</b>	Sans objet		

### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FDS n° : F-60004

## Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation  
**Polymérisation dangereuse**            Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

### 10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

### 10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Informations sur le produit

**Irritation**    Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	12600 mg/kg ( Rat )	10 g/kg ( Rabbit )	570 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
Noir de carbone	15400 mg/kg ( Rat )	3 g/kg ( Rabbit )	
2-pyrrolidone	6500 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	80 ppm ( Rat ) 8 h
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg ( Rat )		

#### Toxicité chronique

**Cancérogénicité**                                      Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Noir de carbone	2B

#### Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». La classification se base sur des études d'évaluation du noir de carbone pur sous forme libre. No processo de fazer este produto, a pequena quantidade de negro de carbono é disperso num líquido e não é expresso como "livre" negro de fumo. Portanto, esta classificação não se aplica a este produto.

FDS n° : F-60004

**Encre aqueuse - Noir**

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

**Autres effets toxiques**

<b>Sensibilisation</b>	Devrait pas être un sensitizer
<b>Effets mutagènes</b>	Non mutagène
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible

**11.2 Information on other hazards**

<b>Propriétés de perturbation endocrinienne</b>	Aucune information disponible
---	-------------------------------

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

**12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Aucune information disponible

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

<b>Méthode d'élimination des déchets</b>	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts Éliminer conformément aux réglementations locales
--	---

---

FDS n° : F-60004

## Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

---

**Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Code de déchets du CED** 08 03 13

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 UN/ID No

Non réglementé

#### 14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

#### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

#### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

#### 14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

### 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2015-01-14



FDS n° : F-60004

## Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

**Date de révision** 2020-04-07  
**Remarque sur la révision** Drawing number changed  
**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

### Conseils supplémentaires

#### Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérine	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	AGW 200 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone	STEL 7 mg/m <sup>3</sup> TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3 mg/m <sup>3</sup> STEL 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>		

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 50 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 mg/m <sup>3</sup>			TWA 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 15 mg/m <sup>3</sup>
Noir de carbone	TWA 3 mg/m <sup>3</sup>				TWA 2.0 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA 20 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone	TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TLV 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.